



## 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 2 mai 2022 à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Martin Beaulieu, maire.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Nancy Mathieu  
Siège #2 - Jocelyn Béliveau  
Siège #3 - Jessica Bolduc  
Siège #4 - Joey Veilleux  
Siège #5 - Marie-Josée Nadeau  
Siège #6 - Laurier Poulin

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et greffière-trésorière.

Après avoir constaté le quorum, le maire, Monsieur Martin Beaulieu, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2022-05-117

## 02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 03 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES ETCHEMINS
- 04 - COMPTE RENDU DES COMITÉS
- 05 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 06 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 07 - ACCEPTATION DES COMPTES
- 08 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE
- 09 - LÉGISLATION

**09.01** - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 435-22 « Aux fins de modifier le règlement no 269-98 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement »

**09.02** - Adoption du projet de règlement no 435-22 « Aux fins de modifier le règlement no 269-98 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement »

### 10 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

**10.01** - Résolution mandat DG et maire pour vente non-paiement taxes

**10.02** - Résolution pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le programme PSPS de la MRC des Etchemins pour le projet d'installation d'affiche aux entrées du village

**10.03** - Résolution pour transfert budget

**10.04** - Résolution pour une demande d'aide financière Recyc-Québec dans le cadre du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) et engagement à en respecter les exigences

**10.05** - Résolution pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le Plan de relance économique des Etchemins

### 11 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS

**11.01** - Résolution Puits Gaudreau - Forage puits artésien pour le projet de jeux d'eau



- 11.02** - Résolution - Détermination routes prioritaires programme PIRRL MRC des Etchemins
- 11.03** - Point d'information - Comité revitalisation (transformation de l'église)
- 12** - TRAVAUX PUBLICS
- 12.01** - Résolution pour l'octroi de contrat à Jean-François Plante pour la tonte de pelouse pour la saison 2022
- 12.02** - Résolution - Demande au Ministère des Transports (MTQ) de vérifier la vitesse dans le secteur résidentiel de Morisset-Station
- 12.03** - Résolution - Demande d'autorisation au Ministère des Transports (MTQ) pour installer un panneau électronique indicateur de vitesse à Morisset-Station
- 13** - RESSOURCES HUMAINES
- 13.01** - Résolution pour l'engagement d'un journalier aux travaux publics
- 13.02** - Résolution pour l'acceptation de l'offre de services de Travaux Forestiers Daniel Bolduc Inc.
- 13.03** - Résolution pour l'acceptation de l'offre de services pour l'adhésion à l'application du système de punch Voilà!
- 14** - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE
- 14.01** - Résolution d'appui à la Municipalité de St-Prosper
- 15** - LOISIRS
- 15.01** - Résolution pour l'acceptation de la soumission de Québec Tente
- 16** - VARIA
- 16.01** - Formation sur le suicide
- 17** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18** - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Joey Veilleux;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 2 mai 2022 soit adopté.

ADOPTÉE

- 2022-05-118**      **03 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES ETCHEMINS**
- 2022-05-119**      **04 - COMPTE RENDU DES COMITÉS**
- Comité du 125e anniversaire (Marie-Josée)
  - Comité des loisirs (Joey et Jessica)
  - Comité Environnement (Jocelyn)
  - Comité de la sécurité incendie (Laurier)
  - Comité de la famille et des aînés (Nancy)
- 2022-05-120**      **05 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**
- 2022-05-121**      **06 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**



Dispense de faire lecture du procès-verbal du 4 avril 2022, considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme dudit procès-verbal, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Nadeau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 4 avril 2022 soit adopté.

ADOPTÉE

2022-05-122

### **07 - ACCEPTATION DES COMPTES**

Liste des comptes payés entre le 1er avril et le 30 avril 2022 (règlement no 318-07). Voir liste des déboursée pour un total d'un million quarante-cinq mille quatre cent quatorze dollars et quatre-vingt-onze (1 045 414,91 \$).

IL EST PROPOSÉ PAR Joey Veilleux;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes soient acceptés.

ADOPTÉE

### **08 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Aucun bordereau de correspondance déposé.

### **09 - LÉGISLATION**

#### **09.01 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 435-22 « Aux fins de modifier le règlement no 269-98 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement »**

Avis de motion au règlement no 435-22 « Projet de règlement aux fins de modifier le règlement no 269-98 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement ».

Je, soussigné, Laurier Poulin, conseiller, donne avis de motion que le règlement no 435-22 ayant pour objet de tenir compte des modifications apportées suite à l'entrée en vigueur du projet de Loi 67, le 25 mars 2021 sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

2022-05-123

#### **09.02 - Adoption du projet de règlement no 435-22 « Aux fins de modifier le règlement no 269-98 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement »**



CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Benjamin est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil peut en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT QUE la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q.2021, c. 7 (P.L. 67) est entrée en vigueur le 25 mars 2021, sauf exception ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 269-98 fut adopté le 2e jour du mois de mars 1998;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le Règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de St-Benjamin portant le numéro 269-98, afin d'y incorporer les modifications apportées par l'entrée en vigueur de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du règlement no 435-22 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de St-Benjamin portant le numéro 269-98 n'est pas soumise au processus d'approbation référendaire tel que prévu dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Béliveau,  
APPUYÉ PAR Jessica Bolduc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES  
CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le projet de règlement no 435-22 aux fins de modifier le règlement no 269-98 soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

## **10 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

**2022-05-124**

### **10.01 - Résolution mandat DG et maire pour vente non-paiement taxes**

CONSIDÉRANT QUE la vente pour non-paiement de taxes aura lieu le 12 mai 2022 à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QU'il y a une propriété à vendre sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité pourra acquérir la propriété;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité sera représentée par M. Martin Beaulieu, maire et/ou Mme Isabelle Beaudoin, directrice générale et qu'ils



seront autorisés à acquérir la propriété lors de la vente pour non-paiement de taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Nadeau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin autorise M. Martin Beaulieu, maire et/ou Mme Isabelle Beaudoin, directrice générale à acquérir l'immeuble en vente pour non-paiement de taxes;

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin autorise M. Martin Beaulieu, maire et/ou Mme Isabelle Beaudoin, directrice générale à signer les documents en lien avec l'acquisition de la propriété, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

2022-05-125

**10.02 - Résolution pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le programme PSPS de la MRC des Etchemins pour le projet d'installation d'affiche aux entrées du village**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Benjamin appui le projet « Installation d'affiches aux entrées du village » et autorise d'effectuer des travaux pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Béliveau;  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité Saint-Benjamin accepte de présenter le projet « Installation d'affiches aux entrées du village » au Comité technique de la ruralité dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2021-2022;

QUE le financement du projet se fera de la façon suivante :

QUE la Municipalité Saint-Benjamin réserve un montant de 14 908,12 \$ de son enveloppe budgétaire 2021-2022 de la Politique de soutien aux projets structurants pour effectuer les travaux nécessaires à la réalisation du projet « Installation d'affiches aux entrées du village »;

QUE la Municipalité Saint-Benjamin financera la part du milieu représentant 20% du coût total du projet;

QUE Mme Isabelle Beaudoin, directrice générale, soit la personne autorisée pour la signature des documents en lien avec la demande.

ADOPTÉE

2022-05-126

**10.03 - Résolution pour transfert budget**

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait prévu au budget un montant de 15 000 \$ pour l'achat et l'installation de génératrices;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière du programme PRABAM servira à payer la dépense pour les génératrices;

CONSIDÉRANT QUE le 15 000 \$ servira à payer les honoraires professionnels pour le plan directeur d'égout pluvial;



EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Joey Veilleux;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin transfère un montant de 15 000 \$ du poste de grand livre 02-220-00-522-00 vers le poste de grand livre 02-414-00-411-00.

ADOPTÉE

2022-05-127

**10.04 - Résolution pour une demande d'aide financière Recyc-Québec dans le cadre du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) et engagement à en respecter les exigences**

**CONSIDÉRANT QUE** RECYC-QUÉBEC a relancé le Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) (ci-après le « Programme ») pour lequel la Municipalité de Saint-Benjamin souhaite déposer un projet « Moins de déchets plus d'engrais! » (ci-après le « Projet »);

**CONSIDÉRANT QUE**, pour obtenir une aide financière au Programme, l'ensemble des exigences du cadre normatif du Programme doivent être respectées et l'ensemble des informations et documents requis doivent être transmis à RECYC-QUÉBEC;

EN CONSÉQUENCE.

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Jessica Bolduc;**

**APPUYÉ PAR Mme Nancy Mathieu;**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**D'AUTORISER** Mme Isabelle Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière, à signer et déposer une demande d'aide financière au nom de la Municipalité de Saint-Benjamin auprès de RECYC-QUÉBEC eu égard au Projet, dans le cadre du Programme et à transmettre tout document ou information y étant relatifs;

**DE RESPECTER** l'ensemble des conditions et exigences du cadre normatif du Programme ainsi que les *Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage* édictées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans leur version la plus à jour, pour la réalisation du Projet;

**D'OBTENIR** les autorisations nécessaires pour le Projet, le cas échéant;

**D'EFFECTUER** régulièrement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation aux différentes étapes de son Projet, dont certaines visant l'ensemble de la population, au moins jusqu'à l'année de fin des travaux du Projet;

**DE CONFIRMER** que le Projet soumis permettra minimalement de recycler les matières organiques résidentielles végétales visées;



**DE DEMEURER** propriétaire des équipements communautaires (dans le cadre d'un volet 2 ou 3) et de les exploiter, les utiliser et les entretenir pendant une période d'au moins 5 ans à compter de leur acquisition;

**DE TRANSMETTRE** à RECYC-QUÉBEC un rapport de reddition de compte annuel et final, au plus tard 90 jours après la fin de l'année financière du demandeur;

**DE PRENDRE EN CHARGE** la partie du projet non financé par RECYC-QUÉBEC, le cas échéant, y compris en cas de désistement d'un autre partenaire financier.

ADOPTÉE

2022-05-128

**10.05 - Résolution pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le Plan de relance économique des Etchemins**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Benjamin appuie le projet « Transformation de l'église » qui leur permettra de développer des services communautaires offerts à la population;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pourrait être admissible à cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Marie-Josée Nadeau;  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE la Municipalité de Saint-Benjamin accepte de présenter le projet « Transformation de l'église » dans le cadre du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

QUE le mandataire du projet est la municipalité;

QUE le Conseil municipal de Saint-Benjamin accepte que la directrice générale, Mme Isabelle Beaudoin, dépose une nouvelle demande d'aide financière au montant de 150 000 \$ concernant le projet de transformation de l'Église;

QUE la directrice générale, Mme Isabelle Beaudoin, soit la personne autorisée pour la signature des documents en lien avec la l'aide financière.

ADOPTÉE

**11 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS**

2022-05-129

**11.01 - Résolution Puits Gaudreau - Forage puits artésien pour le projet de jeux d'eau**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'ajout de jeux d'eau sur le terrain de l'OTJ a été accepté dans le programme de soutien aux infrastructures récréatives de petite envergure;



CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire creuser un nouveau puits qui servira à alimenter les jeux d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé un prix à Puits Gaudreau, car il connaît bien le réseau souterrain du village;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Joey Veilleux;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin octroie le contrat de forage d'un puits artésien au coût de 11 290,00 \$ avant les taxes. Les autres tarifs sont déterminés dans l'offre de services et selon leur liste de prix;

QUE l'octroi de contrat à Puits Gaudreau est conditionnel à la signature de la convention d'aide financière avec le ministère de l'Éducation.

ADOPTÉE

2022-05-130

**11.02 - Résolution - Détermination routes prioritaires programme PIRRL MRC des Etchemins**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire prioriser les routes suivantes pour le programme d'aide financière du PIRRL

Priorité 1. 6e Rang, à partir de la Route Veilleux-Potvin jusqu'au Rang Watford

Priorité 2. Rang Watford à partir de l'intersection du 6e Rang jusqu'au Rang Cumberland

Priorité 3. Rang Cumberland jusqu'à la limite de la Ville de Saint-Georges;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge que ces trois tronçons de route sont prioritaires, car elles relient Saint-Benjamin à la Ville de Saint-Georges et à la Municipalité de Saint-Simons-les-Mines;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité développe un nouveau quartier résidentiel à la limite de son territoire, et ce, tout près de la Ville de Saint-Georges;

CONSIDÉRANT QUE dans les 10 dernières années, 3 nouvelles rues résidentielles ont fait leur apparition dans le secteur Cumberland. On y retrouve plus de 80 nouvelles maisons et de nombreuses familles se sont installées dans ce secteur apportant de nouveaux enfants à l'école primaire située au village.

CONSIDÉRANT QU'IL y a une possibilité de développer de nouvelles rues dans le secteur Cumberland permettant la création de 116 nouveaux terrains résidentiels;

CONSIDÉRANT QU'IL y a beaucoup d'automobilistes qui empruntent le Rang Cumberland, le Rang Watford, le 6<sup>e</sup> Rang pour finalement emprunter le 14<sup>e</sup> Rang Ouest pour se rendre au village ou encore pour se rendre à Saint-Georges;



CONSIDÉRANT QUE la municipalité a choisi de prioriser des routes de niveau 2, car les routes de niveau 1 ont été reconstruites dans les dernières années;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Jessica Bolduc;  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin désire prioriser les routes indiquées ci-haut pour le programme d'aide financière PIIRL demandé par la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE

**2022-05-131      11.03 - Point d'information - Comité revitalisation (transformation de l'église)**

**12 - TRAVAUX PUBLICS**

**2022-05-132      12.01 - Résolution pour l'octroi de contrat à Jean-François Plante pour la tonte de pelouse pour la saison 2022**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de services de Jean-François Plante pour la tonte de la pelouse pour la saison 2022;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de 9 400 \$ avant les taxes, et ce, en incluant le fauchage du terrain de baseball et le parc dans le secteur Cumberland;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Laurier Poulin;  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin octroie le contrat à Jean-François Plante pour la tonte de pelouse pour la saison 2022 au coût de 9 400 \$ avant les taxes. Le contrat comprend le nettoyage avant la tonte, la tonte des terrains municipaux (incluant le terrain de baseball et le fauchage ainsi que le parc dans le secteur Cumberland).

ADOPTÉE

**2022-05-133      12.02 - Résolution - Demande au Ministère des Transports (MTQ) de vérifier la vitesse dans le secteur résidentiel de Morisset-Station**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de nombreuses plaintes provenant des citoyens concernant la vitesse des automobilistes à Morisset-Station dans le secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la limite de vitesse est de 60 km/h, mais que ça roule encore beaucoup trop vite dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demande au MTQ de faire une vérification de la vitesse des usagers de la route à partir du pont, et jusqu'à la fin du secteur résidentiel;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Nancy Mathieu;  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :



QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin demande au MTQ d'analyser la vitesse des automobilistes sur la Route 275 à Morisset-Station et de vérifier si la vitesse dans le secteur résidentiel pourrait être diminuée à 50 km/h afin d'améliorer la sécurité des résidents.

ADOPTÉE

2022-05-134

**12.03 - Résolution - Demande d'autorisation au Ministère des Transports (MTQ) pour installer un panneau électronique indicateur de vitesse à Morisset-Station**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire inciter les automobilistes à ralentir dans le secteur de Morisset-Station;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de nombreuses plaintes au sujet de la vitesse élevée dans le secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite installer un panneau électronique indicateur de vitesse à l'entrée de Morisset-Station sur l'accotement de la Route 275;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Nadeau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin demande au MTQ l'autorisation pour installer un panneau électronique indicateur de vitesse à l'entrée de Morisset-Station, tel qu'indiqué sur le plan en pièce jointe de la présente résolution.

ADOPTÉE

**13 - RESSOURCES HUMAINES**

2022-05-135

**13.01 - Résolution pour l'engagement d'un journalier aux travaux publics**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'affichage du poste de journalier durant plusieurs semaines sur Jobillico et sur la page Facebook;

CONSIDÉRANT QUE le maire et la directrice générale ont analysé les candidatures et qu'ils ont procédé à des entrevues;

CONSIDÉRANT QUE le maire et la directrice générale ont déposé au conseil municipal le candidat retenu pour le poste;

IL EST PROPOSÉ PAR Joey Veilleux;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Benjamin engage M. Herman Lacasse au poste de journalier aux travaux publics et que la date d'entrée en fonction sera le 9 mai 2022.

ADOPTÉE

2022-05-136

**13.02 - Résolution pour l'acceptation de l'offre de services de Travaux Forestiers Daniel Bolduc Inc.**



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'affichage du poste de coordonnateur aux travaux publics durant plusieurs semaines sur Jobillico et sur la page Facebook;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu aucun curriculum vitae;

CONSIDÉRANT QUE l'on vit un problème de recrutement de main-d'œuvre et que la municipalité a besoin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement donne très peu de flexibilité aux personnes à la retraite pour revenir sur le marché du travail, et ce, sans être pénalisé financièrement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a poussé plus loin sa réflexion en termes de recrutement de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité donnera en sous-traitance la gestion des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'UNE entreprise a signifié son intérêt et qu'elle a déposé une offre de services à la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Nadeau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Benjamin accepte l'offre de services de Travaux Forestiers Daniel Bolduc inc. pour le contrat de gestion et de coordination des travaux publics.

ADOPTÉE

2022-05-137

**13.03 - Résolution pour l'acceptation de l'offre de services pour l'adhésion à l'application du système de punch Voilà!**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se doter d'un système électronique pour l'enregistrement des heures travaillées des employés « punch »;

CONSIDÉRANT QU'UNE vérification auprès de diverses compagnies a été effectuée afin de comparer les systèmes et les coûts;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Voilà! a été choisie pour le système électronique des heures;

CONSIDÉRANT QUE le tarif d'implantation est de 150 \$ et que le coût mensuel sera de 30 \$ par mois;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Laurier Poulin;  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte l'offre de services de l'entreprise Voilà! pour le système électronique des heures « punch » au coût d'implantation de 150 \$ et de 30 \$ par mois.

ADOPTÉE

**14 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE**



2022-05-138

#### **14.01 - Résolution d'appui à la Municipalité de St-Prosper**

Attendu que la Municipalité de Saint-Prosper a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité;

Attendu que les municipalités de Saint-Zacharie, Sainte-Rose, Sainte-Aurélie, Saint-Benjamin, Saint-Louis et Saint-Philibert désirent présenter un projet d'achat d'une remorque pour le transport de l'argo dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Béliveau;  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Benjamin s'engage à appuyer la demande d'achat de remorque par la Municipalité de Saint-Prosper;

QUE la Municipalité de Saint-Prosper en assure les coûts d'achat;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité;

QUE le conseil nomme la Municipalité de Saint-Prosper comme organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

#### **15 - LOISIRS**

2022-05-139

#### **15.01 - Résolution pour l'acceptation de la soumission de Québec Tente**

CONSIDÉRANT QUE le comité du 125e organise une activité du 16 au 22 août et que la municipalité doit louer une tente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de Québec Tente au montant de 2 655,92 \$ taxes incluses incluant la livraison, le montage, le démontage et l'éclairage;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la soumission de Québec Tente au coût de 2 655.92 \$ taxes incluses pour une activité du 125e anniversaire de la municipalité.

ADOPTÉE

#### **16 - VARIA**

Le varia demeure ouvert.

#### **17 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire ouvre la période de questions au public.

2022-05-141

#### **18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

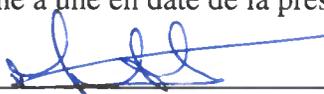


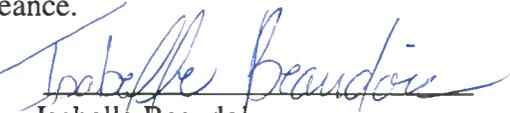
IL EST PROPOSÉ PAR Joey Veilleux;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 20 h 39.

ADOPTÉE

NOTE : Le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

  
\_\_\_\_\_  
Martin Beaulieu  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Isabelle Beaudoin  
Dir. générale & greffière-trésorière

Je, Martin Beaulieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
\_\_\_\_\_  
Martin Beaulieu  
Maire